



## Renseignements utiles pour la préinscription au camp de jour

Votre enfant a déjà participé au camp de jour des Amis de la montagne et vous comptez le réinscrire? Voici quelques renseignements qui pourront vous être utiles si vous avez des questions ou si vous rencontrez un pépin en cours de route!

### **Y a-t-il une période de préinscription pour les anciens participants?**

Si votre enfant a participé à notre camp de jour dans le passé, vous bénéficiez d'une période de préinscription débutant 48 heures avant le début officiel des inscriptions. Nous avisons les parents des anciens campeurs de la période de préinscription par courriel au mois de février. Pour faire la préinscription, vous devez utiliser le même compte sur le système de réservations que l'année précédente.

Pour assurer une inscription rapide, nous vous suggérons de vous connecter dès maintenant au [système de réservations](#) afin de vérifier toutes les informations dans votre compte; par exemple, assurez-vous que la date d'expiration de la carte d'assurance maladie de votre enfant est à jour.

### **Je n'ai pas reçu l'annonce de la préinscription au camp!**

En février, nous envoyons un courriel à tous les parents dont l'enfant a participé au camp l'été précédent pour leur annoncer la préinscription prochaine au camp. Si votre enfant a participé à notre camp l'été passé et que vous n'avez pas reçu ce courriel, il est possible que votre filtre de courrier indésirable ait bloqué ce courriel ou qu'il y ait une coquille dans votre adresse courriel dans le [système de réservations](#).

### **Puis-je inscrire le frère, la sœur ou l'ami de mon enfant au camp lors de la préinscription?**

Non. Toute inscription de nouveau participant doit se faire lors de l'ouverture des inscriptions au grand public.

### **Je n'arrive pas à connecter à mon compte même si j'ai essayé de récupérer mon mot de passe. Quoi faire?**

Veuillez communiquer avec nous au 514 843-8240, poste 235. Nous vous acheminerons ensuite un message du système de réservations qui vous permettra d'accéder de nouveau à votre compte.

### **Où puis-je récupérer le relevé 24 pour le camp de jour de l'an dernier?**

Votre relevé 24 sera disponible via le système de réservations à partir du mois de février. Voici comment le récupérer :

1. Connectez-vous à votre compte sur le [système de réservations](#).

2. Cliquez sur le menu « Mon compte » et sélectionnez « Reçus d'impôts ».
3. Pour indiquer que vous souhaitez recevoir le reçu d'impôt, entrez le pourcentage voulu (par exemple 100) dans le champ « Pourcentage ».
4. Appuyez sur « RECEVOIR RELEVÉ » (par courriel) ou « TÉLÉCHARGER ».